

COMMUNE DE LUZILLÉ
Séance du 5 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt-----
le cinq novembre-----
À dix-neuf heures-----
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes en raison des conditions sanitaires liées à la pandémie de COVID-19, sous la présidence de Madame Anne MARQUENET-JOUZEAU, Maire-----

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 13
Nombre de Conseillers votants : 15
Date de convocation : 30/10/2020

PRÉSENTS : Mme MARQUENET-JOUZEAU Anne, M. CHANTELOUP Alain, Mmes HARBONNIER Hélène, GRAULE Julie, MM GAUDRON Mikaël, BODIN Thierry, BERTHELOT Pascal, Mme BLAIS-BONNIGAL Anne-Lise, Mmes VERDEIL Isabelle, LÉVÈQUE Sylviane, JAMONNEAU Anne, MM BIGOT Lucien, PAINEAU Cyril.

ABSENTS EXCUSÉS : MM BELORGEY Jean-Marc, GUARY Mathieu
M. BODIN Thierry arrivé en cours de séance.

PROCURATIONS : M. BELORGEY Jean-Marc à M. BERTHELOT Pascal
M. GUARY Mathieu à Mme GRAULE Julie

Mme GRAULE Julie a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- ↪ Aménagement rue de la Sibillerie : choix des entreprises
- ↪ Questions et informations diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 05.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire propose de voter le huis clos, en raison des conditions sanitaires à respecter en période de confinement liée à la pandémie de Covid-19.
Le Conseil municipal approuve à 14 voix favorables.

Après quoi, Madame le Maire procède à l'examen de l'ordre du jour.

Le Conseil municipal constate l'arrivée de M. Bodin Thierry à 19 h 08.

N° 56-2020

OBJET : Aménagement rue de la Sibillerie : choix des entreprises

La Commission d'appel d'offres s'est réunie pour ouvrir et analyser les plis reçus suite à la publicité concernant le marché de travaux de la rue de la Sibillerie.
Le montant des travaux étant inférieur au seuil de 5 350 000 € et le marché étant passé suivant une procédure adaptée (MAPA), la C.A.O. a été saisie pour avis mais il revient au Conseil municipal de se prononcer quant à l'attribution du marché aux entreprises.

Une analyse des offres avec un classement a été effectuée par le maître d'œuvre (tableau joint en annexe) se répartissant sur 2 lots :

1. Voirie, signalisation, espaces verts
- 2-1. Assainissement eaux pluviales, défense incendie
- 2-2. Eau potable (faisant l'objet d'un groupement de commandes avec la C.C.B.V.C.)

L'attribution du lot 2 se fait dans sa globalité, la commune de Luzillé étant coordonnateur du groupement.

Il est à noter que la variante proposée pour le lot 1 par l'entreprise COLAS, classée mieux disante, intervient sur le matériau utilisé pour la portance de la route (béton concassé en recyclage).

La Commission d'Appel d'Offres recommande de retenir les entreprises suivantes :

- LOT 1 : entreprise COLAS (variante), pour un montant HT 183 180.10 €
ayant obtenu 87 points sur 100 et classement suivant les critères en 1^{ère} position
- LOT 2 : entreprise E.H.T.P. pour un montant global HT 113 678.00 €
ayant obtenu 85.63 points sur 100 et classement suivant les critères en 1^{ère} position
se décomposant :
 - Lot 2-1 67 710.00 €
 - Lot 2-2 45 968.00 €

Le Conseil municipal, après examen des propositions de la C.A.O., à 15 voix FAVORABLES :

- approuve les offres des entreprises suivantes :
 - LOT 1 : entreprise COLAS (variante), pour un montant HT de 183 180.10 €
 - LOT 2 : entreprise E.H.T.P. pour un montant global HT de 113 678.00 €
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché,
- accepte que la dépense soit imputée à l'opération 204, « réfection et aménagement de voirie » en section d'investissement sachant que les crédits sont prévus au budget 2020.

M. Chanteloup précise que l'enfouissement des réseaux sur la rue de la Sibillerie, est pratiquement terminé, les tranchées sont remblayées, les poteaux seront prochainement enlevés et le raccordement aux maisons d'habitation effectué. Les travaux concernant le réseau d'eau pluvial et d'eau potable se poursuivront au courant de l'hiver, puis se termineront par les travaux de voirie au printemps 2021.

Un tour de table est effectué au cours duquel chacun est invité à s'exprimer.

M. Gaudron a réparé le pince-doigts de la porte des sanitaires des filles dans la cour de l'école.

Mme Harbonnier précise que la commission poursuit son travail sur le bulletin municipal et le site internet.

Mme Graule indique qu'un nouveau protocole sanitaire a été mis en œuvre au niveau scolaire et périscolaire depuis la rentrée du 2 novembre.

Mme Verdeil a participé à l'assemblée générale de l'office du tourisme Autour de Chenonceaux et fait un compte-rendu.

Mme Jamonneau a participé à une réunion de la commission enfance / jeunesse à la C.C.B.V.C. et en donne compte-rendu.

M. Berthelot intervient concernant les purges automatiques installées à la Vallée et regrette le manque de communication de la C.C.B.V.C..

M. Chanteloup mentionne qu'un chemin piétonnier a été agencé pour que les enfants puissent avoir une 2^{ème} entrée aux écoles, en application du protocole sanitaire. De plus, des travaux sont prévus pour restaurer un chemin communal au hameau des Châtaigniers permettant l'accès à une maison d'habitation dont un des habitants est à mobilité réduite.

OBJET : QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Mme Tassart Delphine a été recrutée au 1^{er} novembre en qualité d'Adjoint technique, sur un contrat aidé pour une durée d'un an. Elle intervient sur l'entretien des locaux et la pause méridienne.
- Mme Sirjana Bhusal-Trouvé a été recrutée sur un CDD à compter du 3 novembre (accroissement temporaire d'activité) pour l'entretien et la désinfection des locaux pendant la pause méridienne, suite à la mise en œuvre du protocole sanitaire applicable au 02/11.
- Pendant le confinement, la mairie reste ouverte tous les après-midis de 14h à 17h, le personnel administratif est en présentiel comme à l'accoutumée, le port du masque est obligatoire et la distanciation privilégiée. Le personnel technique continue de travailler comme habituellement, dans le respect des gestes barrières. Pour ce qui est des services scolaire/périscolaire et entretien des locaux, chacun a été sensibilisé aux gestes barrières, suivant le protocole sanitaire.

Il est prévu également de permettre aux personnes qui auraient des besoins particuliers, de prendre contact avec la mairie, dans un élan de solidarité.

- La CCBVC demande qu'un élu suppléant du Conseil municipal soit désigné pour siéger au Conseil d'exploitation Eau et assainissement. L'élu titulaire est Anne Marquetet-Jouzeau, M. Thierry Bodin accepte d'assurer la suppléance.
- Une cérémonie d'hommage a été célébrée le 26 octobre 2020 en faveur du Dr RAHARINOA, décédé le 20 août 2020, qui a exercé à Luzillé pendant des années. Une gerbe a été offerte par la commune et la famille lui a adressé ses remerciements.
- Un géomètre du cadastre interviendra sur la commune entre le 16 novembre et le 16 décembre, dans l'objectif de mettre à jour les données cadastrales.
- Le travail sur le PLUi se poursuit, les remarques doivent être données en réunion avec le cabinet d'études le 23 novembre prochain ; sont conviés Mme Marquetet-Jouzeau et M. Berthelot.
- Prochaine réunion du Conseil municipal : vendredi **04/12** (horaire à déterminer en fonction des contraintes sanitaires)

**L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20 h 05,
Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits,
Et, ont signé au registre les membres présents,**

RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 5 novembre 2020

N°	OBJET
56-2020	Aménagement rue de la Sibillerie : choix des entreprises

SIGNATURES DES MEMBRES PRÉSENTS
Séance du 5 novembre 2020

MARQUENET-JOUZEAU Anne	CHANTELOUP Alain	HARBONNIER Hélène
GRAULE Julie	GAUDRON Mikaël	BODIN Thierry
BERTHELOT Pascal	BLAIS-BONNIGAL Anne-Lise	BELORGEY Jean-Marc <i>Procuration à Pascal Berthelot</i>
GUARY Mathieu <i>Procuration à Julie Graule</i>	VERDEIL Isabelle	LÉVÈQUE Sylviane
JAMONNEAU Anne	BIGOT Lucien	PAINEAU Cyril